

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2007017

Signataire : LG/CF

OBJET : Signature d'une convention annuelle de contribution avec le Groupement Régional de Santé Publique années 2007 à 2010

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le décret n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux de santé publique,

Vu le décret n° 2005-1535 du 26 septembre 2005 relatif à la convention constitutive type des groupements régionaux de santé publique,

Vu le Plan Régional de Santé Publique d'Ile-de-France approuvé par arrêté du Préfet de région le 10 mai 2006,

Vu la délibération du 14 décembre 2006 relative à l'adhésion de la Commune d'Aubervilliers au Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France,

Vu le projet de convention avec le Groupement Régional de Santé Publique pour la contribution de la Commune d'Aubervilliers aux actions inscrites dans le Plan Régional de Santé Publique d'Ile-de-France,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de santé publique,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article Unique : Autorise le maire à signer avec le Groupement Régional de Santé Publique la convention de contribution à l'élaboration et à la réalisation des objectifs du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France et à l'évaluation des actions de santé publique financées par le groupement, sur la période 2007 à 2010.

Le Maire